

LA PECHE DU HOMARD

L'INDUSTRIE DES CONSERVES DE HOMARDS

(Suite.)

Q. Est-ce un fait que les paqueurs sont forcés d'accepter les petits homards sous peine de perdre leurs pêcheurs qui vendraient toute leur prise à d'autres paqueurs moins scrupuleux? — R. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Q. On a suggéré, en vue d'un meilleur contrôle de la pêche au homard, que les pêcheurs soient requis de se faire enregistrer et d'obtenir un permis. Cela a été suggéré au ministère de plus d'une source; on pourrait bien ne pas charger de rétribution, mais le permis serait une formule imprimée contenant les règlements; les pêcheurs seraient priés de les signer et de s'engager à les observer strictement. L'idée est qu'après cela, le pêcheur serait plus porté à obéir lui-même à la loi et à voir à ce que ses voisins en fassent autant. Croyez-vous qu'il y ait du bon dans cette suggestion? — R. Il n'y a pas de mal à cela et je crois que ça ne serait rien que juste. Les fabriques doivent avoir des permis, pourquoi pas les pêcheurs?

Q. Vous dites que les règlements concernant le homard oeuvé ont été observés dans ce district? — R. Oui.

Q. Quel serait l'effet d'une stricte mise en vigueur des présents règlements concernant la limite de 9 pouces? — R. Je ne parle que pour le district de Port Mouton: les pêcheurs, indubitablement, en seraient le plus gravement affectés.

Q. Quel effet aurait-elle sur le paqueur? Celui-ci devrait-il abandonner son industrie? — R. Cela réduirait le paquage jusqu'à un certain point; mais elle n'affecterait réellement pas le paqueur d'ici autant que dans d'autres parties du comté.

Q. Bien que cela puisse affecter sérieusement le paquage local pour une année ou deux, ne croyez-vous pas que, finalement, cela aurait pour effet d'améliorer la pêche au homard? — R. Pas le moins du monde.

Q. Vous ne le croyez pas? — R. Pas du tout.

Q. Ne croyez-vous pas que cela donnerait aux homards le temps d'atteindre leur maturité? — R. Nous les pêcherions avant leur maturité.

Q. Qu'arriverait-il si le règlement était mis en vigueur? — R. Nous aurions une année à les pêcher à plus de 9 pouces; il y a ici un très faible pourcentage de homards oeuvé avant qu'ils mesurent 10 pouces.

Q. Je ne parle pas du homard oeuvé, mais des petits homards. Vous le savez, le jeune homard grandit de 2 pouces par année et 3 pouces la première année, de telle sorte qu'on peut dire son âge par la taille. On a fait au ministère différentes suggestions pour remédier au présent état de choses. Certaines gens disent: "Fermez complètement pour un certain nombre d'années." — R. Quelle est leur idée de tout fermer?

Q. Pour permettre aux homards de croître et d'augmenter. — R. Réellement, nous avons aujourd'hui un surcroît de production.

Q. C'est-à-dire que vous produisez trop, que vous paquez trop? — R. Eh bien! nous paquons beaucoup pour le marché.

Q. Plus que pour répondre à la demande? — R. Tout ce qu'il faut pour répondre à toutes les demandes.

Q. La Commission des Pêcheries du Homard de 1898 a recommandé la clôture par sections, fermant certaines sections de la côte et procédant graduellement à tour de rôle jusqu'à ce que la côte entière ait eu une saison close? — R. Cela sera difficile, presque impossible, à mettre à exécution.

Q. Est-ce que le nombre des fabriques a atteint le maximum en rapport avec la préservation de l'industrie homar-

dière et devrait-on empêcher l'émission de nouveaux permis? — R. Je préférerais de beaucoup ne pas répondre à cette question.

Q. D'autres dans la même condition que vous y ont répondu. — R. Je dis qu'il y a des fabriques en abondance.

Q. Y a-t-il aucune raison valable pour qu'un homme qui fait preuve de son habileté et de sa capacité n'aurait pas autant de droit à un permis qu'un autre? — R. Il l'a certainement, indubitablement.

Q. Croyez-vous qu'une réduction de la durée de la saison ouverte serait avantageuse et que cela tendrait à la fin à augmenter le nombre des homards et à perpétuer la pêcherie? — R. Je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'établir un degré de capacité dans les fabriques? — R. Dans la fabrique de conserves?

Q. D'insister pour avoir la fabrique à un certain type dans son installation? — R. Oh, certainement, oui.

Q. Il y a grand nombre de fabriques qui sont complètement montées et entretenues. Que feriez-vous à ce sujet, que devrait-on surtout exiger dans une fabrique? — R. La propreté.

Q. Et les tables devraient être couvertes? — R. Les tables devraient être couvertes et tenues propres; on devrait aussi fournir les moyens de les conserver propres par un cours d'eau propre continu.

Q. Croyez-vous que le produit des fabriques, c'est-à-dire l'article en boîte, devrait être soumis à l'inspection? — R. Oui.

Q. C'est-à-dire une inspection officielle? — R. Oui.

Q. On tend aujourd'hui à inspecter tous les produits alimentaires? — R. Oui.

Q. Et à les faire certifier? — R. Oui.

Q. Y a-t-il aucune fabrique coopérative dans ces environs? — R. Non.

Q. Quel est le prix payé pour les homards autour d'ici? — R. Je paie tant la pièce, trois cents chacun.

Q. C'est \$3 le cent? — R. Oui, pour les petits homards; la saison antérieure je payais 5½ cents. Pour les trois dernières années, le prix moyen a été de 4½ cents.

Q. C'est-à-dire 4½ cents pour les petits homards, et pour les homards pour le marché? — R. Le prix varie chaque semaine. Nous les avons payés de 10 cents à 40 cents la pièce.

Q. Quarante cents chacun? — R. Oui, et 10 cents fut le plus bas prix.

Q. Le prix varie d'après l'état du marché? — R. Oui.

Q. Comment expédiez-vous vos homards vivants? — R. Nous employons le chemin de fer Halifax & Southwestern et nous en transportons une certaine quantité à Halifax dans nos propres bateaux.

Q. Combien de fois? — R. Une fois par semaine.

Q. Est-ce que les homards sont mis dans des chars au fur et à mesure qu'on les apporte? — R. Dans des caisses à claire-voie.

Q. Jusqu'à ce que vous soyez prêt à les exploiter? — R. Oui.

Q. Avez-vous eu connaissance de plaintes faites par des pêcheurs à l'effet que le prix par les paqueurs pour les homards n'était pas satisfaisant? — R. Oui, c'est toujours le cas. Mais tout de même, nous avons ici à Port Mouton un certain nombre de pêcheurs qui font très peu de plaintes au sujet du prix des homards.

Q. Y a-t-il, dans votre opinion, aucune combinaison entre les paqueurs en général dans le but de tenir les prix bas? — R. Aucune que je sache.